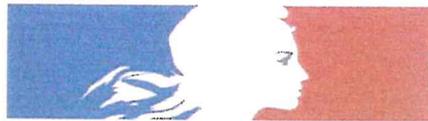


MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2022039
Nomination coordonnateur et agent recenseur INSEE
recensement 2023 et attribution d'heures
supplémentaires et complémentaires aux agents**

Séance du 1^{er} juillet 2022

Le 1^{er} Juillet 2022, dix-neuf heure trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents :

M. CHASSAGNE Jean-François, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. MAIRE Pierre, Mme DEGIRAL Laurence, Mme LEBRE Amélia, Mme PELLETIER Émeline, M. BONIN Gérard.

Absent : M. DEVILLARD Claude, M. GILLES Xavier.

Excusés : Mme CHAUVET Anne-Marie, M. MONNET Jérôme.

Pouvoir : Monsieur MONNET donne pouvoir à Monsieur DELIGEARD, Madame CHAUVET donne pouvoir à Madame CHAPPAZ.

Secrétaire de séance : Mme Émeline PELLETIER.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 27 Juin 2022.

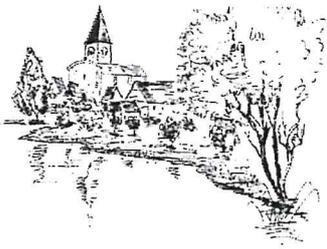
Date d'affichage de la convocation : 27 Juin 2022.

Afin de permettre le recensement de la population l'an prochain, le Conseil Municipal doit statuer sur la nomination des agents en charge du projet, qui seront ensuite nommés par arrêté du Maire, ainsi que sur les modalités de rémunération des agents.

Entendu qu'afin de permettre la continuité du service il convient que les agents puissent travailler en dehors de leurs heures habituelles de travail, il est proposé d'attribuer des heures supplémentaires et complémentaires aux agents afin de leur permettre de remplir leur mission durant cette période.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à nommer les agents recenseurs qui seront les deux agents administratifs de la Mairie et l'autorise à verser des heures complémentaires et supplémentaires en fonction des besoins.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU

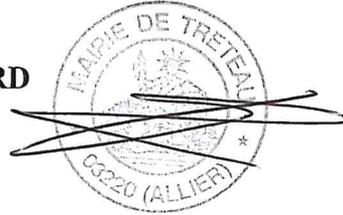


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD



Délibération exécutoire AR du Contrôle de la Légalité 003-210302899-20220701-2022039-DE
En date du 05/07/2022
Publication réglementaire effectuée le 05/07/2022